

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1113

présenté par
Mme Bannier

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , en lien éventuel avec France Travail et d'autres acteurs de l'insertion. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

France services agriculture sera amené à travailler en lien étroit avec France Travail pour ce qui concerne "les personnes en reconversion professionnelle ou à la recherche d'un emploi " mentionnées à l'article 1. Il existe aussi, en agriculture, de nombreux chantiers d'insertion (paysagistes, zoos...) qui permettent à des personnes de se réinsérer.

L'amendement propose ainsi de signaler ce lien qui pourra se faire entre France services agriculture, France Travail et les acteurs de l'insertion.